



Résiliation auto-école (4 mois et toujours pas de cours)

Par **Kiwi9**, le **12/07/2018** à **00:22**

Bonjour,

Ayant souscrit à un forfait pour effectuer uniquement la conduite (d'une durée de 9 mois) dans une auto-école qui à ce jour (4 mois plus tard) n'est toujours pas en mesure de me proposer un planning d'heures de conduite, je m'interroge sur la possibilité ou non de résilier ce contrat (et par conséquent de récupérer les sommes engagées) en tenant compte de ce motif.

J'ai obtenu un planning 2 mois après mon inscription et celui-ci a été annulé un jour avant mon premier cours car la monitrice ne serait plus là. Je me suis engagée pour être présente durant les deux mois de vacances et aujourd'hui je me retrouve sans rien. Est-ce que cela représente selon vous un motif légitime à une résiliation.

De plus, à ce jour, je n'ai toujours pas reçu mon exemplaire du contrat, aucune demande de permis n'a été faite à mon nom, je n'ai d'ailleurs rien signé en ce sens, aucune photo ne m'a été demandée en ce sens et aucun autres documents d'ailleurs. Tout ce qui m'a été demandé c'est le montant total du forfait avant de pouvoir avoir un planning (alors même qu'elle se savait dans l'incapacité de me donner un planning dans les semaines à venir).